

13  
TROISIÈME  
L E T T R E

À  
LOUIS XVIII,

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

SUR

LE SALUT

DE LA

MONARCHIE FRANÇOISE.

---

A LONDRES:

Se vend chez T. BOOKER, New Bond-street; LLOYD, Great Mary-le-  
Bone street; L'HOMME, N° 93, New Bond-street; DULAU & Co.  
Wardour-street, Soho-square; M. DE L'ISTE, N° 11, Alfop's-  
Buildings, New-road; & chez tous les Libraires François.

---

PRIX SIX SOUS.

(Entered at Stationers Hall.)

M.DCC.XCVIII.

## OUVRAGES DE L'AUTEUR,

EN FAVEUR DE LA MONARCHIE FRANÇOISE,

*Imprimés à Londres 1794, 1795, 1796 & 1797.*

|                                                                                           |  |  |  |  |  |  |  |   |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|---|---|
| Testament Politique du Comte de Mercy-Argenteau, l. s. d.                                 |  |  |  |  |  |  |  |   |   |
| 2 Vol. - - - - -                                                                          |  |  |  |  |  |  |  | 1 | 0 |
| Les Emigrés Trompés à Quiberon - - -                                                      |  |  |  |  |  |  |  | 0 | 1 |
| Etat de la Littérature Françoise en Angleterre, 2 Vol.                                    |  |  |  |  |  |  |  | 1 | 1 |
| Les Intérêts de l'Angleterre, sur la manière dont se terminera la Révolution de la France |  |  |  |  |  |  |  |   |   |
| Lettre à un Anglois, sur les Moyens de l'Angleterre pour continuer la Guerre              |  |  |  |  |  |  |  |   |   |
| Première Lettre à Louis XVIII. - - -                                                      |  |  |  |  |  |  |  | 0 | 0 |
| Seconde Lettre à Louis XVIII. - - -                                                       |  |  |  |  |  |  |  | 0 | 0 |

### AVERTISSEMENT.

*LA Quatrième Lettre à Louis XVIII. paroîtra incessamment, avec la première Edition en Anglois des Quatre Lettres ; & la seconde Edition en François, avec des notes. On peut souscrire aux adresses d'autre part—prix 3 schellings pour l'Edition Françoise, ou pour l'Angloise.*



---

## TROISIÈME LETTRE

AU

ROI DE FRANCE, LOUIS XVIII.

---

SIRE,

SI je continue à exposer à V. M. mes pensées sur le salut de la Monarchie Française, c'est que d'un côté je ne doute pas, Sire, que vous aimez la vérité ; & de l'autre, je suis convaincu que la vérité est le plus grand moyen de salut.

En vain mes censeurs appelleront *irrévérence* la publicité des lettres que j'ose adresser à V. M. Est-ce donc manquer de respect à l'Etre Suprême de l'adorer & de l'invoquer publiquement ? Que le courtisan égoïste, intrigant, avili, rampe, flatte, trompe dans les ténèbres ; pour moi, je fais consister l'honneur, la soumission, & les hommages que je dois à mon Roi dans la vérité seule.

Pourquoi les Rois sont-ils environnés d'une foule de courtisans, tandis que Dieu, qui est tout-puissant, n'en a pas un seul ? Pourquoi Dieu a-t-il beaucoup d'amis, tandis que les Rois n'en ont point ou presque point ? C'est sans doute parce que les trompeurs assiègent le trône des Rois, & que l'on ne peut approcher de celui de Dieu que par la vérité. Ah ! dans les tristes circonstances où V. M. est réduite, elle n'a plus besoin de courtisans, mais seulement d'amis sensibles, vrais, & surtout éclairés.

Vos véritables amis, Sire, craindroient de trop ressembler à des courtisans, en vous disant la vérité, même en secret. D'ailleurs ils la doivent, non-seulement à V. M. mais encore à toutes les parties intéressées au salut de la Monarchie : ils la doivent aux ennemis même de cette Monarchie ; car dans les discordes civiles elle est encore plus nécessaire au mauvais parti qu'au bon. C'est une absurdité d'autant plus grande, de

vouloir que V. M. soit seule dépositaire des vérités relatives au salut de la Monarchie, qu'une faute des plus essentielles, dans laquelle on a persévéré jusqu'à présent, est d'avoir laissé croupir la pluralité des amis de la Monarchie dans l'ignorance des principes & des vérités nécessaires à sa défense : j'ai travaillé, sans relâche, depuis neuf années, à les établir & à les propager par la voie de l'impression, sans avoir manqué, pour cela, au respect que je dois à V. M. Je ne fais autre chose aujourd'hui, Sire, que vous adresser directement & publiquement l'exposition & l'application de ces mêmes principes; comment, en cela, pourrois-je être coupable d'irrévérence ?

Je fais, aussi bien que mes censeurs, que dans un Gouvernement établi, celui qui a le courage de dire la vérité, doit la faire parvenir au chef seul, par l'organe de ses Ministres. Mais aujourd'hui V. M. n'a ni Gouvernement ni Ministres; elle n'a plus que des Conseillers & des Agens pour l'aider dans la défense d'une cause qui n'est point la vôtre propre, Sire, comme seroit celle de votre Gouvernement, mais qui est propre aussi à chaque sujet de la Monarchie. Je ne connois vos Conseillers & vos Agens que par leurs œuvres ou d'ignorance ou de perfidie : à Dieu ne plaise que je fasse usage d'un si impur canal pour porter la vérité à V. M. & à ses amis ! Rien ne m'oblige à m'en servir ; tout m'engage à vous en délivrer, Sire, & en débarrasser la défense de la cause commune. Si j'ai le bonheur d'y parvenir, je n'aurai pas plus manqué au respect que je dois à V. M. que le grand Hercule en manqua à Augias, pour avoir nettoyé les étables de ce Roi.

Je connois les risques de tous genres auxquels je m'expose en disant la vérité aussi ouvertement : mais ce sont ces risques mêmes qui vous font, Sire, des garans infailibles de mon courage, de ma sincérité, de mon respect, de mon dévouement : & je défie hardiment tous vos courtisans, vos conseillers & vos agens, de donner à V. M. des preuves aussi énergiques de leurs sentimens.

Si j'ai déplu dans mes discours & dans mes écrits à plusieurs de vos courtisans, de vos conseillers, & de vos agens réfugiés à Londres, comme moi, j'ai eu raison de le faire, parce que l'intérêt de V. M. & le salut de la Monarchie me défendoit de leur plaire. Ils en sont devenus furieux au point d'avoir perdu le bon sens ; ils se montrent à mon égard plus



vils & plus déhontés que vos ennemis mêmes, qui conviennent que je défends bien la Monarchie; & eux voudroient que je ne la défendisse pas, parce que je ne suis pas, comme eux, ni courtisan, ni conseiller, ni agent de V. M. Est-ce que, quand une maison brûle, il n'est pas du devoir de chacun de travailler à éteindre l'incendie? A plus forte raison, c'est le droit & le devoir de celui qui a l'honneur d'être gentilhomme François, & d'aimer par-dessus tout V. M. & la Monarchie.

Je n'accuse pas sans preuves, Sire, vos courtisans, vos conseillers & vos agens: le voyage récent de M<sup>sr</sup> Duc de Berry, à Londres, en ajoute deux nouvelles à celles que j'ai données dans ma dernière Lettre. Rien n'étoit plus absurde *en politique* que de demander l'armement des Emigrés François *pour aider* l'Angleterre à repousser l'invasion dont elle étoit menacée par des François. Ceux qui ont conseillé, pour donner plus d'éclat à cette absurdité, d'envoyer le neveu de V. M. en ambassade vers le Roi d'Angleterre, ont agi, ou par ignorance ou par perfidie, en confondant la *politesse* avec la *politique*. Si nos ennemis, avides de prétextes pour nous persécuter, nous font un crime de cette proposition, qu'ils sachent que c'est la faute seulement de dix ou douze hommes ou ignorans ou perfides.

Ces mêmes hommes, Sire, ont abusé de la jeunesse, de la candeur, de la facilité de M<sup>sr</sup> Duc de Berry, pendant son court séjour à Londres, pour l'engager à demander aux Ministres de S. M. B. mon expulsion de l'Angleterre!!! Comme cette demande étoit un mélange d'injustice & d'absurdité, comme la Providence m'a conduit en Angleterre pour mon bonheur, les Ministres ont refusé...: Je ne fais pas au juste, Sire, quelles ont été les calomnies employées par ceux qui ont trompé M<sup>sr</sup> Duc de Berry: mais je ne doute pas que ce jeune Prince, né pour la gloire & pour la vertu, instruit à l'école de l'adversité, *aux pieds duquel je dépose toute ma peine*, quand il aura reconnu l'erreur dans laquelle ils s'est laissé engager, ne veuille bien la détester, & ne punisse de son mépris les hommes ou incapables ou perfides qui l'ont fait débiter dans la carrière de la politique d'une manière si malheureuse.

Grace à la justice des Ministres du Roi d'Angleterre, je continuerai à jouir, dans un asyle heureux, de la sûreté contre les vexations des ennemis de la Monarchie, & aussi contre les vexations, plus injustes encore, des conseillers & des agens de

V. M. pour lesquels mon nom seul sera désormais une preuve & un reproche éternel de leur turpitude : & quoique l'un d'eux ait dit, il y a 18 mois, "*A présent M. de L'Isle peut se tourner tant qu'il voudra du côté des Anglois, car il n'a plus rien à espérer du côté de la France,*" j'ai trop de foi dans la justice de V. M. pour craindre qu'elle ne l'exerce pas, à présent & dans l'avenir, pour tout le monde, & particulièrement pour ceux qui, comme moi, auront porté au plus haut degré le zèle & la constance dans la fidélité.

Lorsque je me suis dévoué à défendre la Monarchie Française, j'ai fait réflexion que celui qui tenteroit d'établir la raison au milieu des discordes civiles, devoit commencer par s'armer du plus grand courage, parce qu'inafailliblement il auroit à combattre, à ostrance, contre tous les partis, qui poussent toujours les choses à l'extrême, & qu'alors l'ami de la raison devenoit l'ennemi de chaque parti. Je ne puis dissimuler que cela est arrivé dans la Révolution, & aux François ennemis, & aux François amis, de la Monarchie : voilà pourquoi j'ai des ennemis dans les deux côtés : & que m'importe, si j'ai la vérité pour moi ? N'est-ce pas elle seule qui réconciliera les deux partis ? N'est-ce pas elle seule qui me réconciliera avec eux ?

Si j'avois de millions de bras à ma disposition, chaque parti me rechercheroit : mais parce que je n'ai que ma raison privée & isolée chaque parti la méprise, & tous oublient qu'un bon conseil a souvent été plus utile que des millions de bras.

Avant de me dévouer à la défense de la Monarchie, j'ai consulté mes forces, en les comparant avec les deux genres d'attaque que les Révolutionnaires ont employés pour la renverser. J'ai vu, qu'aux mauvais raisonnemens je pouvois en opposer de bons : j'ai vu qu'à la violence ce seroit une folie de chercher à opposer autre chose qu'une saine politique : V. M. peut remarquer que dans ce genre de défense un seul homme, mais un homme sans doute plus habile que moi, pourroit suffire.

Pour combattre les mauvais raisonnemens des révolutionnaires, j'ai montré, dans le *Testament Politique* que j'ai attribué à M. De Mercy-Argenteau, que la Reine du Monde, L'OPINION PUBLIQUE, n'étoit pas l'opinion de la multitude, qui toujours ou trompe ou est trompée, mais uniquement celles des sages, dont le nombre est infiniment petit : j'ai

analysé les mots équivoques de *nation*, de *volonté nationale*, de *propriété*, &c. : j'ai montré que la souveraineté du peuple étoit une chimère & une erreur du Paganisme : j'ai replacé, sur le trône de Dieu, la souveraineté que les faux sages & les mauvais théologiens avoient placée, depuis tant de siècles, sur le trône des Rois de la terre : j'ai montré que le *pouvoir* qui consiste dans les lois & dans la force armée n'avoit rien de divin ni de souverain en lui-même, parce qu'il n'est que l'ouvrage des hommes qui le règlent ou le modifient à leur gré ; mais que *l'exercice* de ce pouvoir devenoit souverain quand il étoit entre les mains d'un Roi légitime exerçant la souveraineté de Dieu sur la terre : j'ai montré, que les Rois ont leurs droits, & que les sujets ont aussi les leurs : j'ai montré, que l'un des droits des sujets étant de concourir à l'établissement du pouvoir par un acte explicite ou implicite de la volonté de chacun, il en résultoit que la soumission de chaque individu au pouvoir exercé par les Rois, étoit libre : j'ai montré, que les loix de la nature soumettoient tous les hommes à l'égalité naturelle ; que celle de la religion chrétienne les soumettoient à l'égalité évangélique ; que l'égalité civile étoit l'ouvrage de chaque société : j'ai montré, qu'il ne falloit pas confondre ces principes du droit naturel & social, avec ce que l'on appelle la *constitution politique* d'un peuple particulier ; qu'ils en étoient seulement la base ; & que plus une constitution se rapprocheroit de ces lumières primordiales de la raison humaine, plus elle seroit parfaite : j'ai montré, dans le plus grand détail, en faveur des étrangers, que la Constitution de la Monarchie Françoisé étoit la plus voisine de cette perfection quand les Révolutionnaires de 1789 l'ont attaquée ; &c.

Certes, pour détruire les raisonnemens & l'influence de ceux qui ont armé le Peuple François contre la Monarchie, & qui lui ont cherché des ennemis chez tous les peuples étrangers, le moyen le plus direct étoit de chasser les ténèbres qui enveloppoient les fondemens des sociétés humaines, & dont la méchancheté abusoit. Cependant, Sire, parmi vos plus sincères amis, plusieurs me reprochent encore d'avoir agité des questions ténébreuses, dangereuses, inutiles : c'est que, sans doute, ils n'ont pas compris l'importance & la nécessité d'un travail sans lequel les mauvais raisonnemens auroient continué à triompher, & même sans lequel les moyens politiques à employer, avec cette précision qui abrège & le tems & les obstacles, auroient été oubliés ou connu très-imparfaitement.

Permettez-moi, Sire, de rappeler à V. M. les mémorables paroles de Charles V. un des plus sages d'entre les Rois vos prédécesseurs, & qui avoit connu l'adversité avant de régner:—  
*“ Les clercs & la sagesse on ne peut trop honorer ; & tant que sagesse sera honorée dans ce royaume, il continuera en prospérité ; mais quand déboutée y sera, il déchoira. ”*—Il est notoire, Sire, que vos courtisans, vos conseillers, & vos agens, ne connoissent pas la sagesse : elle consiste dans un logique exacte & forte, dans une morale pure, & dans une politique vraie & profonde ; donc ils sont incapables de bien défendre, en première ligne, la Monarchie. Il est notoire que, loin d'estimer les *clercs & la sagesse*, ils les méprisent souverainement, par l'impertinent préjugé de la Noblesse de Cour, qui interdisoit d'écrire, à ceux qui vouloient passer pour hommes de qualité ou qui prétendoient à des places ; donc ils ne veulent ni permettre ni endurer que les Nobles, ou les roturiers n'ayant que la *sagesse* osent écrire pour défendre la Monarchie. On accuse les Nobles de Cour d'avoir causé tous les malheurs de la Monarchie : c'est à eux à se justifier de cette accusation, qui les regarde seuls ; mais ne souffrez pas, Sire, qu'ils fassent plus long-tems obstacle au salut de la Monarchie.

Le choix & l'emploi des moyens de la politique contre les fureurs & la violence de nos ennemis est l'objet des lettres que j'ose adresser à Votre Majesté : les résultats qu'elles contiennent ou qu'elles contiendront sont les conséquences des principes & des discussions que l'on peut lire dans le *Testament Politique* & dans l'*Etat de la Littérature Française en Angleterre*. On me reproche aujourd'hui que je parle trop tard ; n'est-il pas clair qu'il y a long-tems que j'ai parlé, sans avoir été entendu ? Si vos conseillers & vos agens, Sire, avoient ou su ou voulu lire ce qui intéressoit le plus votre propre salut & celui de la Monarchie, on ne me feroit pas cette objection.

Dans la première Lettre j'ai montré pourquoi & comment la Monarchie Française existoit toujours malgré la Révolution. Si des hordes barbares, ou si un peuple voisin, à la suite d'une guerre d'invasion, avoient chassé du territoire de la France le Roi, le Clergé, la Noblesse, tous les riches propriétaires, en un mot, la partie la plus excellente de la nation ; si ce peuple vainqueur avoit établi sur le territoire de la France une autre religion, d'autres loix, d'autres mœurs, & d'autres propriétaires,



on pourroit dire que la Monarchie Françoisë est détruite : mais ce ne sont ni des hordes barbares, ni un peuple voisin & vainqueur ; ce sont des François devenus furieux qui ont fait ces changemens & ces ravages dans la France : or une nation ne peut pas se détruire elle-même ; il n'y en a pas un seul exemple : & la volonté de la Nation Françoisë n'ayant jamais été du côté des Révolutionnaires de la France, les changemens & les destructions dont ils sont les auteurs, ne sont que les effets d'une violence qui peut bouleverser tout, mais ne légitime rien.

J'ai dû appeler ce premier raisonnement *le principal argument* de la cause de la Monarchie Françoisë, parce qu'il contient le principe de tout moyen politique utile à la défense & au salut de la Monarchie : & si j'osois indiquer à V. M. une règle presque certain pour juger du mérite des plans à exécuter dans la suite, je dirois qu'il suffira d'examiner s'ils s'accordent avec ce *principal argument*.

Nos ennemis n'ont que deux manières de le détruire (*Et il dépendra toujours des émigrés & des déportés de s'opposer à toutes deux*) ; ou bien en engageant les opposans à la défection, ou bien en donnant la mort à tous. J'ai déjà dévoilé les trames perfides & secrettes de nos ennemis, pour faire périr le plus grand nombre des défenseurs de la Monarchie : nos seuls ennemis nous ont attirés dans les gouffres de *Quiberon*, de la seconde Vendée, de toutes les chouanneries, & dans cette funeste pipée qui, depuis le 4 Septembre dernier, a été si fatale à plusieurs milliers d'émigrés déportés & d'exilés. O vous, amis fidèles mais imprudens de la Monarchie, vous qui me reprochez mes fréquentes doléances sur les fausses & déplorables entreprises où les émigrés se sont laissés entraîner si facilement, calculez les pertes que nous avons déjà faites, & vous verrez que si elles se renouveloient encore une fois seulement, la Monarchie iroit rapidement à sa destruction ! Encore si l'expérience nous rendroit plus clairvoyans ! mais au contraire, & dans ce moment même, une foule d'intrigans s'agite violemment, les uns pour conduire encore quelques centaines d'émigrés à de nouvelles boucheries, les autres pour engager plusieurs milliers de François à s'entr'égorger inutilement. Une preuve morale que toutes ces entreprises sont fausses, c'est qu'il est infiniment plus probable, *dans les circonstances actuelles*, qu'elles feront périr la Monarchie, qu'il n'est probable qu'elles la sauveront.



Les plus précieuses & les dernières ressources de la Monarchie sont dans la vie des émigrés : je le répète, Sire, la meilleure manière de les employer, c'est de les conserver. Dans les dangers extrêmes, le premier principe est de ne point diviser ses forces, ni les employer partiellement. Hélas ! si jamais nous y sommes réduits, il faudra bien nous réunir tous pour aller chercher la mort ou pour la donner ; mais hors de ce cas, c'est pécher contre la justice distributive, qui veut que dans la défense commune chacun en supporte sa part ; c'est pécher contre la prudence, de jouer en détail avec la vie des pauvres émigrés, le jeu le plus défavorable. Le cœur sensible de V. M. ne pourra pas blâmer la voix de celui qui, dans cette occasion, accuse ou d'incapacité ou de perfidie vos conseillers & vos agens. Les émigrés & les prêtres qui consentent aveuglément à aller se faire tuer en détail, sont bien à plaindre ; mais les Dom Quichottes modernes qui les y engagent, en y employant toutes les finesses des racoleurs, sont bien à blâmer : & cependant ce sont eux qui disent & sont répéter que mes Lettres à V. M. sont beaucoup de mal.

Les questions que j'ai traitées dans ma Seconde Lettre à V. M. sont de la plus haute importance pour la défense & pour le salut de la Monarchie. Il étoit d'autant plus nécessaire de les agiter, que, dans la défense de toute cause, il est essentiel de commencer par fixer le nombre, la condition, & la situation de toutes les parties intéressées. J'avoue volontiers que mes principes sur ces objets bouleversent toutes les fausses notions que vos conseillers, Sire, vos agens, & vos courtisans, ont suivies depuis la Révolution. Sire, gardez-vous bien de penser que leur grande colère contre moi vient de leur intérêt pour V. M. Leur désespoir, ou plutôt leur rage, vient de ce que j'ai démasqué leur ignorance ou leur perfidie. Quand ils m'accusent, Sire, d'avoir *déconsidéré* votre personne, d'avoir jeté de la défaveur sur votre cause, d'avoir manqué de fidélité à V. M. je crois entendre des brigands accuser une de leurs victimes, du crime qu'ils viennent de commettre. Loin d'avoir *déconsidéré* la personne de V. M. je l'ai justifiée de toutes les fautes politiques où vous avez été engagé, Sire, par vos courtisans, vos conseillers, & vos agens. Loin d'avoir donné de la défaveur à la cause de V. M. en la montrant inférieure à celle de la Monarchie,

dont vous êtes le chef, Sire, *mais chef élu & héréditaire, & nullement maître absolu & indépendant*, j'ai rendu votre cause tout-à-fait inséparable de celle de la Monarchie, & par conséquent, je l'ai rendu plus favorable que ne font vos conseillers, vos agens, vos courtisans, ou par sottise, ou par flatterie, ou par perfidie, en la montrant comme la cause principale à défendre. Loin de manquer de fidélité à V. M. c'est uniquement par fidélité que je m'expose volontairement à la haine & aux vengeances de tous ceux que j'accuse ou d'ignorance ou de perfidie dans la conduite de la défense de la Monarchie. J'invite ceux qui blâmeront mon zèle à réfléchir sur l'étendue des obligations qu'impose la fidélité aux Rois ou à la Patrie : elle ne consiste pas seulement à garder la foi qu'en leur a promise explicitement ou tacitement, mais encore à bien faire son devoir de sujet. Ainsi, pour être fidelle, ce n'est pas assez de ne pas conjurer contre son Roi ou sa Patrie, mais il faut encore les bien servir. La fidélité, comme les autres vertus, a des nuances & des degrés : chacun doit servir suivant ses moyens ; celui qui s'en dispense, sous quelque prétexte, pèche contre la fidélité : & pour repousser le trait de mes calomniateurs contre eux-mêmes, je dirai que celui qui veut servir son Roi ou sa Patrie, sans avoir des moyens au moins égaux à ce qu'il entreprend, pèche aussi contre la fidélité.

Non, ce n'est pas servir avec fidélité son Roi & sa Patrie, de ne pas les défendre dans le péril le plus imminent, sous le faux prétexte que le respect & le bon ordre commandent de rester spectateur oisif, tant que l'on n'est pas appelé au secours : cela n'est vrai que dans un gouvernement établi, & qui a les forces nécessaires à sa défense. Mais aujourd'hui, où est le gouvernement qui protégeoit le Roi & la Patrie ? Avons-nous d'autres lois à consulter que la nécessité & le salut public ? Il n'y a qu'un respectueux courtisan assez lâche pour voir respectueusement périr son Roi & sa Patrie : *Curtius*, pour sauver sa patrie, n'attendit pas l'invitation du Sénat ni du Peuple Romain ; la fidélité le précipita dans le gouffre : le brave D'Estaing, à la bataille de Bovinnes, n'attendit pas l'ordre, pour servir de bouclier à son Roi. Rien n'est plus commun que le nom de fidélité, rien n'est plus rare que la chose.

J'accuse à mon tour, & avec grande vérité, les courtisans, les conseillers & les agens de V. M. d'avoir travaillé, comme à l'envie, à vous *déconsidérer*, & à jeter la plus grande défaveur sur votre cause, Sire, en vous entraînant, vous servant, & vous flattant, dans une multitude de fautes, dont par modération je n'ai dit qu'une partie; & principalement par leur impertinente conduite dans tous les pays de l'Europe, où ils ont mérité le mépris des étrangers, & la haine de presque tous les émigrés. Il est évident, je le dis sans passion & sans récrimination, qu'ils achèveront de tout perdre, si V. M. souffre qu'ils se mêlent plus long-temps des affaires de la Monarchie. Je connois, Sire, votre embarras à cet égard: vous craignez qu'en les disgraciant ils ne deviennent vos ennemis; eh bien, Sire, en devenant vos ennemis, ils seront bien moins dangereux pour vous, qu'ils ne le sont par leur ignorance ou par leur hypocrisie. Vous avez un moyen facile de vous en débarrasser, sans qu'aucun puisse légitimement se plaindre; *c'est de remettre à la Noblesse le soin de défendre la Monarchie.*

Quand je dis que la défense de la Monarchie appartient à la Noblesse, je ne prétends pas en exclure un seul individu du Clergé & du Tiers Etat, qui tous, suivant leurs moyens, doivent défendre une propriété commune. Le plus chétif des individus a des moyens qui, petits en apparence, peuvent devenir d'une grande utilité en conformant ses pensées, ses paroles & ses actions à son propre honneur, à ses intérêts légitimes, à l'intérêt de la Monarchie. Je dis seulement que c'est un devoir plus spécial pour la Noblesse, & que le Clergé ni le Tiers Etat ne doivent pas en avoir de jalousie.

A présent, Sire, je vais rechercher ce que signifient ces mots, *défendre la Monarchie*. Vos conseillers & vos agens ne les ont jamais compris, ou ce qui est pire, ils les ont mal compris: *défendre la Monarchie, c'est résister à ceux qui l'attaquent, & la garantir de leur violence*. Certes il est évident que V. M. n'a opposé aucune résistance aux ennemis de la Monarchie, & qu'elle ne l'a garantie en aucune manière de leur violence: donc V. M. n'a pas encore défendu la Monarchie.

Mes censeurs, c'est-à-dire, vos conseillers; Sire, vos agens, & leurs bruyans échos, diront que vous avez défendu la

Monarchie en opposant une *résistance passive*. C'est une sottise de plus qu'ils diront ; car ces deux mots, *résistance passive*, ne peuvent pas plus s'accorder que *le mouvement & le repos*. J'en demande pardon aux Parlemens de France, qui ont inventé ou adopté cette sottise ; on sait que leur autorité, qui est très-grand en jurisprudence, est très-petite en politique.

Mes censeurs diront encore, Sire, que si vous n'avez pas pu défendre la Monarchie, la Noblesse ne le pourra pas davantage ; & ils s'admireront dans cette objection, sans voir que non-seulement elle ne conclut rien en faveur de V. M. mais encore que par-là ils confessent que le chef & les membres de la Monarchie sont impuissans pour la défendre.

Pour achever d'expliquer le sens de ces paroles, *défendre la Monarchie*, il faut faire attention aux lieux & aux circonstances ; car autre chose est de défendre la Monarchie en exerçant cette défense dans son territoire, autre chose est de l'exercer loin & hors de son territoire. Avec cette distinction, que vos conseillers & vos agens n'ont jamais faite, ou par ignorance ou par perfidie, je vais dissiper l'obscurité qui a enveloppé jusqu'à présent cette question.

Si vous étiez en France, Sire, quand même vous y seriez réduit à une seule ville, comme Charles VII, vous seriez le chef de droit & de fait de la Monarchie ; vous y exerceriez l'autorité royale, c'est-à-dire le gouvernement & le commandement sur la portion fidelle de vos Sujets : alors, je dis que vous pourriez résister, avec leur secours, aussi heureusement peut-être que Charles V, Charles VII, & Henri IV, à ceux qui attaquent la Monarchie ; & que vous seriez en état de la garantir de leur violence. Mais tant que vous serez hors de la France, Sire, non-seulement la raison prouve que vous êtes dépouillé de toute autorité royale, mais le *droit des gens* vous défend tout acte de gouvernement & de commandement : donc vous ne pouvez opposer aucune résistance aux ennemis de la Monarchie, ni la garantir de leur violence. Voilà, Sire, comment la différence des lieux & des circonstances vous rend capable, dans un cas, de défendre la Monarchie, & vous rend impuissant dans un autre.

Je suis forcé, Sire, par votre intérêt, & par celui de vos sujets fidelles, de vous éclairer sur une erreur dans laquelle



vous entretiennent vos courtisans, vos conseillers, & vos agens, ou par ignorance, ou par flatterie, ou par perfidie. Ne croyez plus, Sire, que vous pouvez défendre la Monarchie en envoyant vos généraux en France pour y faire la guerre à vos sujets rebelles. Ce genre de guerre n'a rien de légitime, & par conséquent rien d'honorable; car vous ne pouvez pas donner à vos généraux plus d'autorité que vous n'en avez, ni leur communiquer une autorité que vous avez perdue. En vain ces guerres affreuses se sont faites & se feroient encore au nom de la Religion & de la Monarchie, au nom de Dieu & de Votre Majesté; ce ne sont que des assassinats monstrueux. Des noms, quelque sacrés qu'ils soient, ne peuvent pas légitimer une guerre; elle ne peut être légitimée que par l'autorité souveraine.

Vous ne pouvez, Sire, regagner cette autorité souveraine qu'en rentrant en France: quand donc vous serez réduit à la cruelle nécessité de faire la guerre à vos sujets; si vous voulez attirer sur cette entreprise les bénédictions de Dieu que vous représentez sur la terre, il faut qu'à l'exemple de Charles V, de Charles VII, & de Henri IV, vous fassiez cette guerre en personne; votre présence seule peut la sanctifier: où vous serez, Sire, là sera le parti fidèle & légitime qui attirera tous les autres. Où vous ne serez pas, Sire, vous ne pouvez pas être représenté: ni les Princes de votre sang, ni votre fidèle Noblesse, n'inspireront pas le même enthousiasme & la même confiance que V. M. Il est temps de cesser des tentatives inutiles; une seule de plus donneroit la mort à la Monarchie.

Sur-tout, Sire, rejetez & condamnez hautement tous les projets d'allumer la guerre civile dans votre royaume: ils serviroient plutôt à la retarder qu'à la hâter: laissez à vos ennemis seuls les torts d'une guerre civile, & attendez qu'un des partis, pour se fortifier ou pour se légitimer, vous appelle à son secours.

De tout ce que j'ai dit, il suit que si V. M. étoit en France, la défense de la Monarchie ne pourroit être conduite que par elle seule: ainsi la question est réduite aux termes suivans—  
*“ Est-ce au Roi émigré, ou à la Noblesse émigrée, à conduire la  
 “ défense de la Monarchie pendant l'émigration ? ”*

L'émigration, Sire, vous a fait perdre deux choses très-réelles; l'exercice de l'autorité royale, & vos propriétés sou-



cières. Sous ce second rapport, vous ne perdez que ce que perd aussi chaque individu fidelle à la Monarchie ; mais sous le premier, vous perdez une chose inestimable & sans pareille, qui ne doit & ne peut appartenir qu'à vous seul : voilà, Sire, ce qui différencie votre cause de celle des autres membres de la Monarchie.

L'émigration a fait perdre à vos sujets fidelles l'exercice de leurs droits politiques & toutes leurs propriétés foncières & mobilières ; elle les a séparés de leurs femmes & de leurs enfans, privation plus grande que celle de leurs biens.

Où sont vos moyens *personnels*, Sire, pour regagner l'autorité royale, & rétablir vos fidelles sujets dans leurs droits & dans leurs propriétés ? Vous n'en avez aucun. Où sont vos moyens *étrangers & auxiliaires* ? Hélas, si V. M. compte sur le secours des autres Rois, qu'elle consulte l'histoire, & elle ne trouvera que très-peu d'exemples, peut-être point du tout, d'un Roi détrôné remis sur son trône par le secours des autres Rois.

Si l'on me demande où sont les moyens de la Noblesse pour réparer ses propres pertes & celles de son Roi, je les réduirai d'abord à cette raison générale :—“ Qu'il est infiniment plus facile à des égaux, à des amis, à des parens, à des frères, de faire cesser réciproquement des mécontentemens, des injustices, des discordes, & de se pardonner mutuellement, qu'il ne l'est à un Roi de se réconcilier avec des sujets rebelles qui l'ont injurié à outrance.” Si l'on me demande où sont les moyens *étrangers & auxiliaires* de la Noblesse, je répondrai qu'ils sont dans les intérêts les plus chers de tous les propriétaires & de tous les Nobles de chaque pays de la terre ; car s'ils souffrent que les Nobles & les propriétaires de la France soient dépouillés, rien ne les préservera d'un sort pareil un peu plus tôt ou un peu plus tard. La cause d'un Roi détrôné est digne sans doute d'un grand intérêt ; mais la cause de tous les propriétaires & de tous les Nobles du monde entier, est d'un intérêt bien supérieur. Donc, la Noblesse a des moyens pour défendre la Monarchie pendant la durée de l'émigration.

Je n'ai pas été assez exact, Sire, en disant que l'émigration vous avoit fait perdre l'autorité royale ; car ce fut Louis XVI qui la perdit toute entière : ainsi, V. M. ne l'a perdue que comme nos héritiers perdront nos biens si nous n'y rentrons pas : or serions-nous sages, si nous chargions aujourd'hui nos

héritiers de régler & de diriger notre défense, tandis que nous pouvons le faire nous-mêmes ?

Je consens à modifier ce raisonnement, en convenant que V. M. a personnellement perdu l'autorité royale : mais permettez-moi, Sire, de parler d'une supposition *infiniment opposée à mes vœux*, & qui, très-malheureusement, a beaucoup de partisans parmi ceux qui se disent Royalistes, quoiqu'ennemis déclarés de V. M. Ils disent que l'autorité royale peut être rétablie en France, dans un Roi d'une quatrième Dynastie ; que la Monarchie a déjà subi ce changement deux fois, sans avoir cessé d'exister. Ils disent que V. M. n'ayant perdu que l'exercice de l'autorité royale, elle n'a perdu qu'une simple *faculté*, & nullement une *propriété*. Ils disent... Je m'arrête, parce que c'est assez pour que je puisse faire remarquer à V. M. que la Noblesse Française a tout perdu, tout sacrifié, uniquement pour vous conserver, Sire, & à vos héritiers, la couronne de France : & la question est changée en celle-ci — “ Les soins & l'honneur de la défense doivent-ils appartenir à celui qui est défendu, ou à ceux qui font tous les frais de la défense ? ”

Ah, Sire, considérez un seul instant, que si vos fidèles sujets, ou un grand nombre d'entre eux, désespérés d'être si mal défendus par vous, se réunissoient avec vos ennemis soi-disant Royalistes, ou que si la misère leur conseilloit de se soumettre au joug des Républicains, ils récupéreroient ce qu'ils ont perdu, & il ne vous resteroit pas même l'espérance. Quoique cet événement ne soit pas probable, néanmoins, comme il est possible, la politique, je veux dire la prudence, vous conseille, Sire, de fixer irrévocablement la fidélité de la Noblesse, en lui abandonnant les soins & l'honneur de votre propre défense.

La dispersion de vos fidèles sujets, Sire, sur toute la face du globe, les rend, pour ainsi dire, étrangers les uns pour les autres. Ceux qui sont rassemblés vivent entre eux avec tant de désunion, que les plus indifférens même en sont scandalisés. Cette méintelligence est attisée chaque jour par la sottise ou par la perfidie de vos agens, qui, pour régner sur les émigrés, soufflent la confusion & le mécontentement parmi eux. La conduite de ces agens, est la même par-tout ; ils courtisent vos courtisans ; ils flattent ceux qu'ils craignent ; ils méprisent & vexent le reste. A Londres, par exemple, sous prétexte de faciliter la distribution des secours que la générosité de l'Angleterre nous accorde, au lieu de faire servir cette occasion à rassembler

rassembler, une fois par mois, les émigrés, & à établir l'union entre le Courtisan, l'Officier-général, le Noble & le Magistrat, vos agens ont eu la sottise de la faire servir à les défunir & à les brouiller de la manière la plus odieuse & la plus humiliante, pour le plus grand nombre. Est-ce que des secours qui diffèrent en quotité seulement, ne pouvoient pas être distribués dans le même bureau ? Cependant on en a fait un particulier pour les Courtisans & pour les Officiers-généraux : on en a fait un pour les Magistrats, auxquels, en France, on n'a jamais permis de faire bande à part, quoi- qu'ils aient voulu le tenter plusieurs fois. Pourquoi, après ces impertinentes distinctions, a-t-on fait un Bureau commun, où sont confondus pêle-mêle le Colonel & le Tambour, le Noble & l'Artisan, la Maîtresse & la Servante ? Pourquoi ce Bureau est-il présidé par des Commissaires Ecclésiastiques, par des Officiers-généraux, par des Magistrats, qui n'y sont point payés, qui n'y ont point d'intérêt, qui font bande à part ? A moins qu'ils n'aient la prétention de valoir mieux que les autres émigrés qui sont payés, pourquoi s'en mêlent-ils ? Rien ne les force à humilier leurs pareils.

Toute puissance qui n'est pas unie, est foible : il est très-probable, Sire, que l'on vous cache soigneusement, que la désunion dans le parti fidelle à la Monarchie est arrivée au comble :

“ Les frères défunis sont tous d'avis contraire :

“ L'un veut s'accommoder, l'autre ne veut rien faire.

“ Tous perdirent leur bien.”

Vos conseillers & vos agens ne peuvent vous laisser ignorer cette alarmante vérité, sans s'accuser eux-mêmes ou de sottise ou de perfidie. Nous sommes peut-être fort voisins de l'époque où les Révolutionnaires de la France, après avoir exercé tant de violences contre les fidelles, voudront, à force d'appas, les engager à la défection. C'est par un bienfait signalé de la Providence qu'ils n'ont pas encore essayé ce perfide & dangereux moyen. J'ai tremblé, il y a un an, en voyant cette nuée d'écrivains & de séducteurs, tous conseillant aux émigrés de transiger avec les ennemis de la Monarchie : je frémis, chaque jour, à l'aspect des terribles tentations de la faim, de la misère & de l'abjection, qui assiègent tant

d'hommes nourris dans l'aisance & dans les plaisirs. Contre les dangers de la séduction & de la desunion qui menacent votre parti, Sire, votre seul ressourcé est de charger la Noblesse de déployer l'étendard de l'honneur François : en vous rangeant vous-même le premier sous ce signe de ralliement, tous les bons François, quelle qu'ait été l'erreur de plusieurs, s'empresseront à s'y réunir.

Vos courtisans, Sire, vos conseillers, & vos agens, me diront, " Est-ce que le Roi n'a pas déployé sa bannière ? & l'honneur " n'est-il pas toujours où est la bannière royale ? Est-ce que " toute la Noblesse fidelle n'est pas réunie sous cette ban- " nière ? " Sire, il n'y a que des ignorans ou des perfides qui peuvent confondre l'étendard royal avec l'étendard de l'honneur : il est vrai qu'ordinairement ils sont unis ; mais il y a des circonstances où ils ne peuvent pas l'être. Par exemple, la bannière royale ne peut être déployée qu'en France seulement ; & l'étendard de l'honneur François peut être déployé hors de France & par-tout. Dans le cas d'une résistance légitime à la tyrannie d'un Roi, est-ce que la bannière de l'honneur n'est pas essentiellement opposée à la bannière royale ? Ces deux bannières sont donc bien différentes : or, dans l'émigration, elles ne peuvent pas être jointes, puisque la bannière royale ne peut être déployées qu'en France, & que celle de l'honneur est avec les émigrés & avec le Roi émigré : c'est donc un mensonge éhonté de dire que la Noblesse fidelle émigrée est sous la bannière royale.

Vos courtisans, Sire, vos conseillers, & vos agens, qui ont l'impérissable présomption de vous parler toujours au nom des émigrés, sans y être autorisés, vous diront, " Qu'en votre " qualité de chef de la Noblesse, vous avez le droit de " déployer l'étendard de l'honneur ; & qu'en outre, le respect " & la soumission de la Noblesse vous y autorisent. " Ah ! Sire, voilà comment vos amis ignorans ou perfides vous abusent ou vous trahissent ! Comme chef de la Monarchie, vous êtes le seul dépositaire & le principal conservateur de l'autorité publique : mais comme chef de la Noblesse, vous n'êtes pas le seul dépositaire de l'honneur François. O Noblesse ! soifiez-vous qu'une poignée de vos compagnons, ou ignorans ou perfides, vous dépouillent de votre dernière ressource, qui consiste dans votre droit de défendre l'honneur François ?



Ces mots *étendard, drapeau, bannière*, signifient une autorité quelconque : l'honneur François, c'est-à-dire l'honneur national, est sans doute une autorité ; & cette autorité étant la seule qui existe & qui peut exister dans l'émigration, la nécessité d'y recourir n'est-elle pas évidente ?

La Monarchie peut être sauvée de bien des manières ; mais on ne peut pas deviner ni dans quel temps, ni de quelle manière elle sera sauvée ; la prudence veut donc que nous soyons toujours préparés à saisir l'occasion. Je vais supposer, Sire, trois circonstances dans lesquelles il seroit non-seulement possible, mais très-probable, de sauver la Monarchie, & dont nous ne pourrions pas profiter, parce que l'ignorance ou la perfidie de vos conseillers & de vos agens nous a empêchés d'y être préparés.

Il m'est permis, sans doute, de supposer qu'il peut arriver au Peuple François ce qui est arrivé au Peuple Romain après qu'il eut créé la tyrannie des *Decemvirs*. “ Ce Peuple “ opprimé, reconnoissant la faute qu'il avoit faite, commença “ à tourner les yeux du côté des Nobles, dans l'affliction où il “ étoit ; & il mit l'espérance de sa liberté dans les mêmes “ gens dont ayant appréhendé le pouvoir & la tyrannie, il “ avoit réduit la République dans l'état où elle étoit alors.” Quand le Peuple François, Sire, commencera à tourner les yeux du côté de la Noblesse pour l'appeler à son secours, où portera-t-il ses vœux, si la Noblesse, désunie, dispersée, ne se mêlant de rien, n'a pas des commissaires auxquels le Peuple François puisse s'adresser ? N'espérez pas, Sire, que le Peuple François tourne jamais les yeux de votre côté ; car, outre que vos ennemis personnels prennent les plus grands soins de l'en dissuader, il vous a trop long-temps & trop grièvement offensé pour oser adresser à vous, & se confier en vous. Il a besoin d'un médiateur : or, selon les lois de la Monarchie, la Noblesse seul est ce médiateur ; & tant que vous ne la mettrez pas en état d'en faire les fonctions, le peuple ne voudra ni ne pourra se réconcilier avec vous. Faites bien attention, Sire, que si ce moyen de salut n'arrive pas, ou peut-être n'est pas encore arrivé, c'est que vous voulez exercer la défense de la Monarchie, durant l'émigration, tandis que c'est à la Noblesse à l'exercer.

L'histoire fournit plusieurs exemples de séditions, de troubles civils, & de révolutions, terminées par la voie de négociation entre les partis ennemis. Vos ignorans ou perfides conseillers vous ont dit souvent, Sire, qu'il étoit au-dessous de la majesté d'un Roi de traiter avec des sujets rebelles : & cependant, de tous les moyens de les faire rentrer dans l'ordre & dans le devoir, V. M. n'en avoit point de plus honorable, de plus clément, de plus court, & de plus certain. Permettez-moi, Sire, de vous dire la véritable raison qui est cause que le moyen n'a encore été ni pu être tenté depuis le mois d'Octobre 1791, jusqu'à présent : c'est que vous seul, Sire, ayant voulu conduire la défense de la Monarchie, il auroit fallu, pour que vous pussiez négocier avec vos ennemis, qu'ils y eussent consenti. Malheureusement vos ignorans ou perfides conseillers ne vous ont pas averti que cela étoit impossible, parce qu'il faut nécessairement que ce soit un intermédiaire, qui négocie au nom de V. M. avec son peuple révolté. Dans les négociations ordinaires on cherche toujours un intermédiaire très-désintéressé : au contraire, il en faut ici un très-intéressé, & également intéressé à votre cause, Sire, & à celle de votre peuple : or, la Noblesse Française émigrée peut seule avoir ce double intérêt dans une négociation. Elle a le plus grand intérêt au rétablissement du trône dans sa majesté & dans son autorité, d'où elle tire sa splendeur & sa dignité : elle a en même temps le plus grand intérêt à défendre & à assurer la liberté du peuple, d'où elle tire sa richesse & sa considération. Le but de son institution dans la Monarchie a été de la placer entre le Roi & le Peuple, pour garantir le Peuple contre l'oppression du Roi, & le Roi contre l'oppression du Peuple. Les Députés Constituans de 1789 ont oublié ce corps intermédiaire dans la Constitution qu'ils ont voulu établir ; le Peuple, aussitôt, a opprimé le Roi. Dans d'autres circonstances c'est le Roi qui auroit opprimé le Peuple. Louis XVI a voulu négocier directement avec son peuple, il en a été la victime. Je ne doute pas, Sire, que vos conseillers & vos agens, par ignorance ou par perfidie, ne tâchent à vous engager dans la même faute, sous les apparences les plus spécieuses : mais la fidélité, Sire, me force à vous avertir, que vous y trouveriez la mort ; & je conclus que la Noblesse seule peut & doit négocier pour V. M. avec votre peuple révolté.

J'ai assez répété & prouvé, que les émigrés, n'ayant plus à leur tête qu'un chef de droit, sans aucune autorité, un chef légitime, mais sans gouvernement ni commandement pour les défendre & les protéger, ils étoient réduits à la nécessité de se défendre eux-mêmes. Ainsi, supposant que leur dernière ressource sera de rentrer à force ouverte dans leur patrie, dans leurs propriétés, & dans l'exercice de leurs droits politiques, il est évident que c'est à la Noblesse, & point du tout au Roi, à faire les dispositions relatives à cet extrême moyen. La première, sera de convoquer toute la Noblesse dans un même point de réunion & dans le même temps. Comme Roi émigré, Sire, vous n'avez ni autorité ni commandement pour faire cette convocation. Outre les raisons que j'en ai déjà données, en voici une du plus grand poids : si V. M. faisoit cette convocation générale, elle s'établirait juge aussi des dispenses à accorder ; dans ce cas il arriverait infailliblement, ou que le nombre des dispenses seroit si grand qu'il nuirait au succès de l'entreprise ; ou que ces dispenses, accordées & refusées arbitrairement, occasionneraient des mécontentemens & des disputes ; ou bien que ceux qui auroient partagé les dangers de l'entreprise seroient d'éternels reproches, bien ou mal fondés, à ceux qui en auroient été dispensés : vu enfin qu'il arriverait que ceux des Nobles qui sont indifférens ou douteux dans la cause, ceux qui se sont mal conduits, ceux qui restent encore attachés aux différens partis séparés de celui de la Noblesse, ceux qui sont ennemis cachés de V. M. ne répondraient point à son appel, sous le prétexte plausible qu'ils s'exposeraient à être maltraités par les autres Nobles, & plus réellement dans l'intention perfide d'attendre l'issue de l'entreprise, pour se ranger définitivement du côté qui seroit victorieux.

Au contraire, Sire, si la Noblesse se convoquoit elle-même, cette première disposition s'exécuterait de la manière la plus avantageuse pour l'entreprise. Les Commissaires généraux de la Noblesse, n'exerçant d'autre autorité que celle de l'honneur François, dont aucun système politique ni aucun prétexte ne dispense personne, envoyeraient l'ordre de convocation à leurs commissaires particuliers dans chaque pays où il y a des émigrés : chaque Noble, sans examiner quelle a été sa conduite, ni quels sont ses principes en morale ou en politique, seroit sommé d'agréer la convocation ou de la refuser : celui qui la

refuseroit se déclareroit soi-même déchu des droits de la Noblesse, & aussi de ses propres biens fonciers & mobiliers, dont la conquête seroit le principal objet de l'entreprise : les demandes en dispense seroient jugées par les Nobles mêmes ; & plusieurs de ceux qui ne rougiroient pas de demander une dispense à vos agens, Sire, n'oseroient pas la demander devant un *Jury* de Nobles. Dans cette convocation générale, le plus grand danger seroit dans les confédérations particulières des Nobles de chaque province ; car chacune auroit un esprit particulier, des jaloufies & des haines particulières très-nuisibles au bien général : il ne faut pas que les Bretons ne pensent qu'à la Bretagne, les Poitevins au Poitou, &c. La cause étant commune, il faut que la défense le soit aussi. La Noblesse émigrée ne pouvant s'assembler en pays étrangers, ni pour se classer, ni pour se choisir des chefs, les Commissaires particuliers, chacun dans son arrondissement, formeroient les classes, & les commissaires généraux en nommeroient les chefs. Après le rassemblement général, la Noblesse, Sire, vous ouvreroit les portes de votre royaume : en y entrant avec elle, vous déploieriez à l'instant votre bannière royale : alors cesseroient toutes les fonctions des commissaires généraux de la Noblesse.

Je pourrois encore supposer beaucoup d'autres circonstances favorables au salut de la Monarchie, desquelles nous ne pourrions pas profiter, uniquement parce que V. M. veut faire ce qui ne peut & ne doit être fait que par la Noblesse réunie sous la direction & sous la conduite de ses propres commissaires.

Depuis que j'ai proposé cette idée, Sire, chacun demande à connoître la manière dont j'entends que la Noblesse élise ses commissaires généraux : cette difficulté a paru si grande & même si impossible à surmonter, que plusieurs bons esprits ont pensé qu'il étoit inutile de s'attacher aux raisonnemens que je faisois pour démontrer la nécessité d'embrasser le parti que je conseillois.

Certes, si j'avois prévu que malgré le péril extrême qui nous menace, au lieu de s'occuper fortement du fond de la question, on s'amuseroit vainement à combattre contre un obstacle chimérique, je me serois empressé, dès le commencement, à indiquer la seule manière dont les commissaires généraux de la Noblesse peuvent être élus dans les circon-



tances présentes. Rien n'est plus facile, Sire, si vous le voulez ; car c'est à V. M. seule à les choisir & à les nommer.

La première création d'un Dictateur à Rome, fut très-embarrassante ; car elle ne pouvoit se faire sans donner de la honte aux *Consuls*, qui, de chefs de l'Etat, alloient devenir sujets comme les autres : ce sage Peuple voulut que les Consuls eux-mêmes eussent le pouvoir de choisir le Dictateur ; jugeant bien que, lorsqu'il surviendrait des occasions où on auroit besoin d'une telle autorité, les Consuls l'établiraient volontiers, & en concevroient moins de jalousie, l'ayant établie eux-mêmes ; car les blessures & les autres maux que l'on se fait soi-même, & de son propre mouvement, font beaucoup moins de mal que ceux que nous recevons de la part des autres.

Je fais bien qu'il n'est pas ici question de créer un ou plusieurs Dictateurs, ni dans la Monarchie Française, ni dans la Noblesse ; je fais bien qu'entre ce fait historique & la question que je traite, il y a quelque différence ; mais il y a aussi des traits d'une grande ressemblance. Le Dictateur choisi par les Consuls, ne fut pas le Dictateur des Consuls, mais celui de la République Romaine ; ainsi les commissaires généraux choisis par le Roi, dans la Noblesse, ne seront pas les commissaires du Roi, mais ceux de la Noblesse : le Dictateur n'étoit que pour un temps, & pour servir seulement dans les conjonctures dans lesquelles on le créoit ; il en seroit de même des commissaires généraux de la Noblesse : l'autorité du Dictateur ne s'étendoit qu'à déterminer lui seul ce qu'il falloit faire dans le péril où l'on se trouvoit, & à exécuter toute chose, sans consulter personne : de même les commissaires généraux détermineront eux seuls ce qu'il faudra faire, & exécuteront toute chose sans consulter personne. Le Dictateur n'avoit aucun pouvoir contre le Gouvernement, comme, d'ôter l'autorité au Sénat ou au Peuple, de casser les anciennes loix, ou d'en créer des nouvelles ; de même les commissaires généraux ne pourront rien faire de contraire aux loix de la Monarchie. L'expérience a montré que la Dictature fut souvent utile à Rome, dans les dangers aigus & pressans, parce que, sans elle, le Gouvernement ordinaire n'auroit pu agir que lentement, ayant besoin de beaucoup de temps pour réunir les avis & faire consentir tout le monde : que l'expérience de Rome nous serve donc de leçon !

Ma confiance ferme & entière, Sire, dans votre habileté & dans votre sagesse, me persuade que le choix des Commissaires de la Noblesse ne peut être plus judicieusement fait que par V. M. Le seul vœu que la fidélité me force à faire éclater, c'est que le nombre des Commissaires Généraux n'excède pas trois.

Voilà, Sire, la grande conjuration que mes ennemis ont supposé que je méditois contre vous : c'est contre eux seuls, Sire, que je médite une conjuration en faveur de V. M. & de la Monarchie défailante. Je veux les rendre eux-mêmes complices de ma conjuration contre eux-mêmes, en les sommant publiquement, au nom de la fidélité qu'ils vous doivent, Sire, de vous faire parvenir mes trois Lettres à V. M. non-seulement parce qu'elles contiennent un moyen capable de sauver le Chef & les membres de la Monarchie, mais encore parce qu'elles contiennent l'accusation & les preuves ou de l'ignorance ou de la perfidie avec laquelle ils vous ont conseillé & servi dans la conduite de la défense de la Monarchie.

Je suis, avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ

Le très-humble, très-obéissant,

& très-fidèle Sujet,

Londres, 15 Juin, 1798.



D. L.